

Feuille d'audience et de jugement

Nous soussignés

siégeant comme Juge de police en audience publique à

le

en cause du nommé GAKWAYA, fils de Mugambi, et de Nyira-
kaje, originaire de Kavumu, cheff. Bukonya-Bugarura, territoire Ruhengeri, et
y résidant, muhutu des abasindi,

prévenu d'avoir à
commis
par

Nous avons été assistés de

Ruhengeri



9250

L' prévenu présent il comparaît volontairement - sur citation - sur sommation verbale.

Nous avons entendu successivement et sous la foi du serment le nommé

qui nous a déclaré

je vous déclare que vous séjournez depuis plus de
jours dans la cité indigène de Ruhengeri?

Avez-vous un domicile de résidence?

Non.

A comparu ensuite, nommé

qui nous a déclaré:

Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que

Attendu qu'il résulte des débats de l'audience que le prévenu
charge.

- attendu qu'il y a lieu de servir sévèrement contre les intrus dans les
cités indigènes afin d'y maintenir l'ordre public.

Au l'CHU n° 76 du 17/12/50 art. 1 et 10

Au la loi du 12 juillet 1951

Le condamnons du chef de ~~séjour dans la cité indigène de Mben-eri sans~~
~~pouvoir de police.~~

Le renvoyons des poursuites du chef de

Soit au total à ~~sept~~ jours de servitude pénale principale, à une amende
de ~~deux cents~~ francs, ou en cas de non-paiement de cette amende dans le délai
de ~~sept~~ jours, à ~~de~~ ~~t~~ jours de servitude pénale subsidiaire.

Aux ~~deux~~ frais du procès s'élevant à ~~vingt et un~~ francs, ou en cas de non-paiement
de ces frais dans le délai de ~~sept~~ jours, à ~~deux~~ jours de contrainte par corps.

Et statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé :

faute de s'exécuter dans le délai de ~~sept~~ jours, à ~~deux~~ jours de contrainte par corps.

Prononçons la confiscation de (ou la mainlevée de la saisie)

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à ~~Mben-eri~~

le ~~dix huitième~~ jour du mois de ~~février~~ 1952

Le Juge de Police,

Etat des frais :

P.V.O.P.J. ~~13~~

Citations ~~13~~

Audience ~~13~~

Jugement ~~13~~

Total : ~~39~~ francs.